

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1039 18 mai 2010

SOMMAIRE

3i GC Holdings B1 S.à r.l 49853	Marshall S.A S.P.F	49830
BlueBay European Distressed Opportuni-	Mega V S.A	49846
ties Investments (Luxembourg) S.à r.l.	Ormeaux	49846
49840	Overland Trust Corporation S.A	49830
Datastat S.A	Oxus Holding S.A	49847
Dory 2 S.à r.l	Panami Sàrl	49869
East Tree Investment S.A	Pantarei Lux s.à r.l	49847
First Technology S.à r.l 49826	Participations Techniques	49837
First Technology S.à r.l	Pharmadon S.A	
FX2M Sàrl	Randstad Group Luxembourg S.à r.l	
Gaia Property Investments 5 S.à r.l 49848	RD Lux Hold Co 1 S.à r.l.	
Grand Bleu S.A	Réalité Immobilière S.A	49848
Honeybee Holding S.A 49864	Revisa - Expertise	49852
Hosur Corporation S.A	RM2 International S.A	49869
I.D. 20 Finance S.A	sc v.s.o	49858
Immofin	Silver Point Sourcing S.à r.l	49852
Inatol S.A49852	Société Immobilière du Golf S.A	49857
International Shipping Services S.A 49826	Société Immobilière du Golf S.A	
International Shipping Services S.A 49839	Status S.à r.l.	49857
Into International S.A 49829	Telecom Italia Sparkle Luxembourg S.A.	
Invesco Aberdeen Hotel Investment S.à r.l.		49870
49865	Toronto Holding S.à r.l.	49871
Jardins du Sud S.à r.l	Toronto Investholding S.à r.l	49871
Knauf Center Schmett S.A	Trading and Shipping S.A	49868
LSF5 Hayate Investments S.àr.l 49827	Universal Trading Cie	
Luxenco S.A	Vento Hermes S.à r.l	
Mail Order World S.A		



International Shipping Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.958.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 23 décembre 2009

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires d'INTERNATIONAL SHIPPING SERVICES S.A. ("la Société"), il a été décidé comme suit:

- 1. De renouveler le mandat de Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet rétroactif au 1 er janvier 2008, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2014;
- 2. De renouveler le mandat de T.C.G. Gestion S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet rétroactif au 1 er janvier 2008, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2014;
- 3. De renouveler le mandat de CMS Management Services S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet rétroactif au 1 er janvier 2008, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2014;
- 4. De renouveler le mandat de C.A.S. Services S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Commissaire aux comptes de la Société, avec effet rétroactif au 1 er janvier 2008, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2014;
- 5. De prendre acte du transfert des sièges sociaux, ayant pris effet le 3 juin 2006, des sociétés Luxembourg Corporation Company S.A., T.C.G. Gestion S.A., CMS Management Services S.A. et C.A.S. Services S.A. du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur Délégué

Christelle Ferry

Représentant Permanent

Référence de publication: 2010050414/30.

(100052189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

First Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 67.755.600,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 75.648.

Les comptes annuels au 30 avril 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Référence de publication: 2010050367/11.

(100052329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

First Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 67.755.600,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 75.648.

Les comptes annuels au 30 avril 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 14 avril 2010.

Référence de publication: 2010050369/11.

(100052327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.



LSF5 Hayate Investments S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.732.750,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper. R.C.S. Luxembourg B 122.578.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of March.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 24 March 2010, and

Shining Nova III Holding, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo on 24 March 2010,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF5 Hayate Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.578, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated 8 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 268 of 28 February 2007, amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, dated 22 March 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

- 1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,730,750 (one million seven hundred thirty thousand seven hundred fifty euro) by an amount of EUR 2,000 (two thousand euro) to an amount of EUR 1,732,750 (one million seven hundred thirty-two thousand seven hundred fifty euro) by the issuance of 16 (sixteen) new ordinary shares, with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR 105.31 (one hundred five euro and thirty-one cent); and
 - 2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,730,750 (one million seven hundred thirty thousand seven hundred fifty euro), represented by 13,845 (thirteen thousand eight hundred forty-five) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 2,000 (two thousand euro) to an amount of EUR 1,732,750 (one million seven hundred thirty-two thousand seven hundred fifty euro), represented by 13,861 (thirteen thousand eight hundred sixty-one) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 16 (sixteen) new ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR 105.31 (one hundred five euro and thirty-one cent).

All the 16 (sixteen) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by Lone Star Capital Investments S.à r.l. so that the amount of EUR 2,105.31 (two thousand one hundred five euro and thirty-one cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 13,861 (thirteen thousand eight hundred sixty-one) ordinary shares and Shining Nova III Holding holds 1 (one) preferred share of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:



" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,732,750 (one million seven hundred thirty-two thousand seven hundred fifty euro), represented by 13,861 (thirteen thousand eight hundred sixty-one) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Philippe Detournay,

ici représentée par MIIe Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 24 mars 2010, et

Shining Nova III Holding, une société constituée sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, représentée par M. Takehisa Tei,

ici représentée par MIIe Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 24 mars 2010,

(les Associés),

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elle seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Hayate Investments S.à r.l. LSREF (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.578, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg, du 8 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°268 du 28 février 2007, modifié par acte de Maître Martine Schaeffer du 22 mars 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR 1.730.750 (un million sept cent trente mille sept cent cinquante euros) par un montant de EUR 2.000 (deux mille euros) à un montant de EUR 1.732.750 (un million sept cent trente-deux mille sept cent cinquante euros) par voie d'émission de 16 (seize) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et paiement d'une prime d'émission de EUR 105,31 (cent cinq euros et trente et un cents); et
 - 2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 1.730.750 (un million sept cent trente mille sept cent cinquante euros), représenté par 13.845 (treize mille huit cent quarante-cinq) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR 2.000 (deux mille euros) à un montant de EUR 1.732.750 (un million sept cent trente-deux mille sept cent cinquante euros), représenté par 13.861 (treize mille huit cent soixante et une) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 16 (seize) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR 105,31 (cent cinq euros et trente et un cents).

Toutes les 16 (seize) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR



2.105,31 (deux mille cent cinq euros et trente et un cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 13.861 (treize mille huit cent soixante-et-une) parts sociales ordinaires et Shining Nova III Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle de la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.732.750 (un million sept cent trente-deux mille sept cent cinquante euros), représenté par 13.861 (treize mille huit cent soixante et une) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mars 2010. LAC/2010/14400. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Référence de publication: 2010050494/137.

(100051788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Dory 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.297.

FXTRAIT

Il est à noter que l'associé SSB Capital Partners (Master Fund) 1 LP est désormais dénommé Citigroup Capital Partners I (Master Fund), LP.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010050411/13.

(100052198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Into International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 32.903.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 24 février 2009, les actionnaires ont décidé:

- 1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:
- Stéphane Bourg, Administrateur B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Kaj Nyman, Administrateur A, avec adresse au 25C, Havsgatan, 001630 Helsingfors, Finlande
- Peter Nyman, Administrateur A, avec adresse au 25C, Havsgatan, 001630 Helsingfors, Finlande

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social clôturant au 28 février 2014 et qui se tiendra en 2014.

2. de renouveler le mandat de Eurofid S.à r.L, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social clôturant au 28 février 2014 et qui se tiendra en 2014.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Référence de publication: 2010050530/19.

(100052213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Mail Order World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 143.043.

Par la présente, nous vous faisons part de notre démission avec effet immédiat de la fonction de commissaire aux comptes de votre société.

Bertrange, le 23 mars 2010.

MARBLEDEAL Luxembourg Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010050413/12.

(100052195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Overland Trust Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 41.282.

Extrait de la délibération du conseil d'administration tenu le 24 novembre 2009

Lors de la réunion du Conseil d'Administration d'OVERLAND TRUST CORPORATION SA ("la Société") tenu le 24 novembre 2009, il a été décidé:

De réélire Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur Délégué de la Société, avec effet rétroactif au 6 avril 2009, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2014.

Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur Délégué

Christelle Ferry

Représentant Permanent

Référence de publication: 2010050415/18.

(100052179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Marshall S.A. - S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 152.397.

STATUTS

L'an deux mille dix, le douze mars.

d'administration de la Société luxembourgeoise.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

à Luxembourg, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "MARSHALL OVERSEAS CORP.", étant jusqu'à la date des présentes une société du droit de la République de Panama, ayant son siège social en la ville de Panama, République de Panama, constituée aux termes d'un acte notarié du 2 juin 2005 (la "Société").

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte par Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le président désigne en tant que secrétaire de l'assemblée Madame Marie-Line SCHUL, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée élit en tant que scrutateur Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et demande au notaire de documenter ce qui suit:

I.- L'assemblée a pour ordre du jour:
1) Entériner la résolution adoptée par l'Assemblée des Actionnaires de la Société, à Panama-City, le 24 février 2010, décidant du transfert du siège social de la Société de Panama au Luxembourg et la nomination d'un nouveau conseil



- 2) Décider de transférer le siège de la société de la République du Panama à Luxembourg.
- 3) Approuver le rapport d'évaluation daté du 12 mars 2010 de "HRT Révision S.A.", une société anonyme, dont le siège social est établi au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
- 4) Décider que dorénavant la Société sera régie par le droit luxembourgeois conformément à l'article 159 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et ses amendements, qu'elle poursuivra son existence en tant que société anonyme de nationalité luxembourgeoise et conservera la totalité de son actif et de son passif tels qu'ils ressortent du bilan intermédiaire de la Société en date du 28 février 2010 approuvé par les présentes.
- 5) Adopter la forme juridique d'une société anonyme tombant sous le champ d'application de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").
 - 6) Adopter la dénomination sociale suivante: MARSHALL S.A. S.P.F.
- 7) Adopter l'objet social suivant: "La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

- 8) Convertir le capital de USD en EURO.
- 9) Créer deux catégories d'actions (actions ordinaires de catégorie A et actions ordinaires de catégorie B).
- 10) Echanger les deux anciennes actions contre 1.210 actions de catégorie A et 240 actions de catégorie B sans désignation de valeur nominale.
- 11) Augmenter le capital social en vue de le porter au montant total de EUR 757.811 par incorporation de réserves disponibles et conversion de créance et ce, sans création d'action nouvelle.
 - 12) Adopter une refonte intégrale des statuts de la Société.
 - 13) Décider que l'exercice social en cours prendra fin au 31 décembre 2010.
 - 14) Fixer le siège social de la Société au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
 - 15) Fixer le nombre des administrateurs de la Société à trois (3) et élection.
 - 16) Fixer le nombre de commissaires à un (1) et élection.
- II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions détenues par chacun d'eux, figurent sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par le bureau de l'assemblée et qui restera annexée au présent acte, et ceux-ci seront déposés en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte.

III.- Il ressort de cette liste de présence que toutes les actions représentant la totalité du capital social émis sont présentes ou représentées à l'assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été informés en bonne et due forme avant l'assemblée.

Après délibération, l'assemblée adopte chacune des résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'entériner la résolution adoptée par l'Assemblée des Actionnaires de la Société à Panama-City, le 24 février 2010, décidant de transférer le siège social de Panama au Grand-Duché de Luxembourg et de nommer trois nouveaux administrateurs de la Société luxembourgeoise.

Après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné, un exemplaire notarié certifié conforme du procès-verbal de l'Assemblée des Actionnaires de la Société restera annexé au présent acte et sera déposé en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de MARSHALL OVERSEAS CORP. de Panama (République de Panama) au Grand-Duché de Luxembourg, plus précisément au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, sans dissolution préalable, avec transformation simultanée de MARSHALL OVERSEAS CORP. en une société de nationalité luxembourgeoise et continuation des activités sous le nom de MARSHALL S.A. - S.P.F.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver le rapport d'évaluation daté du 12 mars 2010 émis par "HRT Révision S.A.", une société anonyme, dont le siège social est établi au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.



Il ressort de ce rapport que l'actif net de la Société s'élève à EUR 500.957. La conclusion du rapport se présente comme suit:

"Sur base des diligences effectuées, rien n'est venu à notre attention qui pourrait nous amener à penser que l'actif net de la société au 28 février 2010 soit inférieur aux capitaux propres de EUR 500.957 avant augmentation de capital."

Après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné, le rapport d'évaluation restera annexé au présent acte et sera déposé en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide que dorénavant la Société sera régie par le droit luxembourgeois conformément à l'article 159 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et ses amendements, qu'elle poursuivra son existence en tant que société anonyme de nationalité luxembourgeoise conformément à ses statuts et conservera la totalité de son actif et de son passif tels qu'ils ressortent du bilan intermédiaire de la Société en date du 28 février 2010, qui est approuvé par les présentes.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter la forme juridique d'une société anonyme tombant sous le champ d'application de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter la dénomination sociale suivante: "MARSHALL S.A. - S.P.F".

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter l'objet social suivant:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir le capital social souscrit de la Société de sa devise actuelle, étant celle des Dollars des Etats-Unis (USD), en Euros (EUR), au taux de conversion, à savoir un euro (1.- EUR) équivaut à un virgule trente-six dollar américain (1,36 - USD) de sorte que le capital social souscrit de la Société soit dorénavant fixé à cent quarante-sept euros (147 - EUR).

Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de créer deux catégories d'actions ordinaires, à savoir les actions ordinaires de "catégorie A" et les actions ordinaires de "catégorie B". L'assemblée générale extraordinaire décide de déterminer les droits inhérents à la détention de ces catégories d'actions dans le cadre de la distribution d'un dividende ou d'un boni de liquidation comme suit:

- un montant équivalent à 0,1% du montant total distribué sera attribué à l'ensemble des détenteurs d'actions ordinaires de catégorie A et réparti entre les détenteurs au prorata de leur participation au sein de cette catégorie d'actions,
- un montant équivalent à 99,9% du montant total distribué sera attribué à l'ensemble des détenteurs d'actions ordinaires de catégorie B et réparti entre les détenteurs au prorata de leur participation au sein de cette catégorie d'actions, étant entendu que chacun des détenteurs d'actions émanant de ces deux catégories disposeront d'un droit de vote.

Dixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'échanger les deux (2) actions anciennes de la Société contre mille deux cent dix (1.210) actions ordinaires de catégorie A nouvelles sans désignation de valeur nominale et deux cent quarante (240) actions ordinaires de catégorie B nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles et à l'annulation des actions anciennes.

Onzième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de sept cent cinquante-sept mille six cent soixante-quatre euros (757.664,- EUR) afin de le porter de son montant converti de cent quarante-sept euros (147 - EUR) à un montant de sept cent cinquante-sept mille huit cent onze euros (757.811,- EUR) sans émission d'actions nouvelles par incorporation des réserves disponibles à concurrence d'un montant de cinq cent mille huit cent dix euros (500.810,- EUR) et par conversion de la créance existant dans le chef de l'actionnaire vis-



à-vis de la Société à concurrence de deux cent cinquante-six mille huit cent cinquante-quatre euros (256.854,- EUR) de telle sorte que le nouveau capital social s'élève à sept cent cinquante-sept mille huit cent onze euros (757.811,- EUR) représenté par mille deux cent dix (1.210) actions ordinaires de catégorie A sans désignation de valeur nominale et par deux cent quarante (240) actions ordinaires de catégorie B sans désignation de valeur nominale.

La preuve de l'existence du compte "réserves disponibles" a été rapportée au notaire instrumentant sous forme d'un bilan intérimaire de la Société, arrêté au 28 février 2010, qui le reconnaît expressément.

Le bilan intérimaire restera annexé au présent procès-verbal.

De plus, la créance convertie a été décrite dans un rapport de réviseur d'entreprises sur l'apport en nature établi par la société H.R.T. Révision S.A. en date du 12 mars 2010, qui restera également annexé au présent procès-verbal. La conclusion du rapport se présente comme suit:

"Sur base des diligences effectuées, rien n'est venu à notre attention qui pourrait nous amener à penser que la valeur de la créance existante dans le chef de l'actionnaire et des réserves disponibles ne correspond pas au moins à l'augmentation de capital de EUR 757.664,-".

Douzième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une mise à jour totale des statuts de la Société qui seront désormais formulés comme suit:

« **Art. 1** ^{er} . Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de "MARSHALL S.A. - S.P.F.".

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à sept cent cinquante-sept mille huit cent onze euros (757.811,- EUR) représenté par mille deux cent dix (1.210) actions ordinaires de classe A et deux cent quarante (240) actions ordinaires de classe B sans désignation de valeur nominale.

Les droits et obligations inhérents aux actions de chaque classe seront identiques à l'exception des droits relatifs à la distribution d'un dividende ou d'un boni de liquidation tels que définis au deuxième alinéa de l'article 11 des présents statuts.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Droit de préemption

L'actionnaire qui veut céder des actions à un tiers doit en informer le Conseil d'Administration par écrit et déposera en même temps au siège de la Société les certificats des actions dont la cession est projetée.

L'avis de transfert contiendra:

- 1) le nom et l'adresse du cessionnaire
- 2) le nombre d'actions à céder et
- 3) le prix auquel le cédant désire céder ses actions.



Dans les quinze jours de la réception de cet avis, le Conseil d'Administration informera les actionnaires par écrit de l'avis de transfert qu'il a reçu et invitera les actionnaires à acquérir les actions à céder au prix spécifié dans l'avis dans la proportion de leur participation actuelle dans la Société.

Tout actionnaire pourra dans le mois de la réception de l'avis du Conseil d'Administration informer la Société par écrit:

- 1) qu'il exerce sont droit d'acquérir tout ou une partie de sa proposition relative à l'avis de transfert au prix y spécifié, ou
 - 2) qu'il ne souhaite pas acquérir lesdites actions.

Tout actionnaire qui n'aura pas répondu dans le délai ci-dessus est présumé avoir renoncé à son droit de préemption.

Si les actions proposées ne sont pas acquises par les autres actionnaires, les actions dont question dans l'avis de transfert pourront être cédées à la personne indiquée dans l'avis.

Usufruit et Nu-propriété

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action ordinaire de catégorie B représentative du capital social souscrit sera exercée en usufruit par un actionnaire dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,
 - droit aux dividendes.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention "usufruit",
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention "nue-propriété".

Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.
- **Art. 4.** La Société pourra acquérir pour son compte ses propres actions dans les conditions prévues par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.
- **Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique ou soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.



- Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième vendredi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Cependant, toute distribution effectuée à titre de dividende ou de boni de liquidation sera à répartir comme suit:

- un montant équivalent à 0,1% du montant total distribué sera attribué à l'ensemble des détenteurs d'actions ordinaires de catégorie A et réparti entre les détenteurs au prorata de leur participation au sein de cette catégorie d'actions,
- un montant équivalent à 99,9% du montant total distribué sera attribué à l'ensemble des détenteurs d'actions ordinaires de catégorie B et répartie entre les détenteurs au prorata de leur participation au sein de cette catégorie d'actions.
- Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.
- Art. 12. La loi du 10 août 1915 et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Treizième résolution

L'assemblée générale des actionnaires prend acte du fait que l'exercice social en cours prendra fin le 31 décembre 2010.

Quatorzième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de fixer le siège social de la Société au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Quinzième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de ratifier la nomination des administrateurs de la Société luxembourgeoise, prise lors de la réunion de l'Assemblée des Actionnaires, à Panama, le 24 février 2010 et de nommer les trois (3) personnes suivantes au poste d'administrateur de la Société devenue luxembourgeoise, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015:

- 1.- Monsieur Romain THILLENS, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- 2.- Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
 - 3.- Monsieur Nour-Eddin NIJAR, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Seizième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de fixer le nombre de commissaires à un (1) et décide en outre d'élire la société suivante en tant que commissaire pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015:

"HRT Révision S.A.", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 51.238).

Dépenses

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui sont à charge de la Société en raison du présent document sont estimés approximativement à deux mille cinq cents Euros (2.500,- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite de ce document à tous les comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et domicile, lesdites personnes ont signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Signé: C. BLONDEAU, M.-L. SCHUL, C. DETREMBLEUR, J.-J. WAGNER.



Le Receveur (signé): SANTIONI.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 mars 2010. Relation: EAC/2010/3153. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Référence de publication: 2010050313/294.

(100051847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Pharmadon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.857.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 7 avril 2010.

- 1. M. Pietro MOGGI est reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
- 2. M. Xavier SOULARD est reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
 - 3. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
- 4. M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
- 5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. est reconduit dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
- 6. M. Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 12/04/2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PHARMADON S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010050558/24.

(100051869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Datastat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 81, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.597.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugements du 15 juillet 2004, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI ^{ème} section, siégeant en matière commerciale a déclaré dissoutes et a ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

- la société anonyme DATASTAT S.A établie à L-8311 Capelen, 81 route d'Arlon,
- La société anonyme EAST TREE INVESTMENT S.A, établie à L-2320 Luxembourg, 21, bd de la Prétusse;
- La société anonyme HYDROPLAST INTERNATIONAL S.A, avec son siège social à L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz
 - La société anonyme MEGA V S.A, avec son siège social à L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont nommé liquidateur Maître Filipe VALENTE, avocat à la Cour, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Les déclarations de créance sont à déposer au greffe du tribunal d'arrondissement endéans la quinzaine suivant la présente publication.

Pour extrait conforme

S. Filipe VALENTE

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010050556/22.

(100051968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.



Participations Techniques, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 31.849.

En date du 13 mai 2009, le conseil d'administration a décidé de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué sortant, Maître Pierre Berna, avocat, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16 A, boulevard de la Foire. Son mandat expirera avec l'assemblée générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Participations Techniques

Référence de publication: 2010050557/12.

(100052182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Randstad Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.637.291.300,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.754.

Par résolutions signées en date du 31 Mars 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Jean-Pierre Mullenders, avec adresse professionnelle au 145, Rue de Kiem, L-8030 Strassen, de son mandat de gérant de type B avec effet immédiat
- Nomination de Pieter van Oijen, avec adresse professionnelle au Buro & Design, center B71, Heizel Esplanade, 1020 Bruxelles, Belgique, au mandat de gérant de type B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Avril 2010.

Référence de publication: 2010050560/15.

(100052215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

FX2M Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 152.404.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-quatre mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Michael MAGERMANS, gestionnaire, né à Verviers, (Belgique), le 3 juillet 1973, demeurant à B-6750 Mousson, 34, rue Dieudonné. (Belgique)

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

- **Art. 1** er. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de "FX2M SARL.".
- Art. 3. La société a pour objet toutes activités de prestation. d'étude en matière économique dans le sens le plus large du terme.

Elle pourra réaliser toutes opérations d'assistance en matière économique, commerciale, et managériale. Elle pourra être sollicitée pour rechercher, analyser toutes informations économiques, commerciales et managériales.

Elle assistera tout groupement de personnes, sociétaires ou non, dans leur développement, organisation, et management. Elle réalisera notamment les études de marché et leur apportera tous les outils nécessaires à leurs prises de décisions.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.



Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 4. La durée de la société est illimitée.
- Art. 5. Le siège social est établi à Windhof.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, souscrites par l'associé unique, Monsieur Michael MAGERMANS, demeurant à B-6750 Mousson, 34, rue Dieudonné. (Belgique)

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

- **Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.
 - Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.



Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.
- 2.- Monsieur Michael MAGERMANS gestionnaire, né à Verviers, (Belgique), le 3 juillet 1973, demeurant à B-6750 Mousson, 34, rue Dieudonné, (Belgique) est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
 - 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MAGERMANS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 avril 2010. Relation GRE/2010/1103. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 15 avril 2010.

Référence de publication: 2010050299/110.

(100052132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

International Shipping Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 89.958.

Extrait de la délibération du conseil d'administration tenu le 25 novembre 2009.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration d'INTERNATIONAL SHIPPING SERVICES SA ("la Société") tenue le 25 novembre 2009, il a été décidé:

- 1. De réélire Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur Délégué de la Société, avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2008, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2014;
- 2. De prendre acte du transfert du siège social de Luxembourg Corporation Company S.A., du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, ayant pris effet le 3 juin 2006.

Luxembourg, le 26 Novembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur Délégué

Christelle Ferry

Représentant Permanent

Référence de publication: 2010050561/20.

(100052186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.



Knauf Center Schmett S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 6, route d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 98.485.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société du 26 mars 2010

En date du 26 mars 2010, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de mettre fin au mandat de H.R.T. Révision S.A. en tant que réviseur d'entreprise de la Société avec effet immédiat;

de nommer DELOITTE S.A., une société anonyme ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67895, en tant que réviseur d'entreprise de la Société avec effet au 2 janvier 2009 et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011;

de prendre acte de la démission de Madame Christiane STEEGMANS en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat;

de nommer Monsieur Johan DE LILLE, né le 12 juin 1962 à Bruges, Belgique, demeurant à 5, Nederokkerzeelsesteenweg, B-3071 Erps-Kwerps, Belgique en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012;

de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

Monsieur Michel EEKHOUT, président

Monsieur Mark VERLEYE, administrateur

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais des personnes suivantes:

Monsieur Michel EEKHOUT

Monsieur Mark VERLEYE

Monsieur Johan DE LILLE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

KNAUF CENTER SCHMËTT S.A.

Signature

Référence de publication: 2010050533/31.

(100051776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

BlueBay European Distressed Opportunities Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 152.394.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of March.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

"The BlueBay European Distressed Opportunities (Master) Fund Limited", an investment company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies,

duly represented by Henning Schwabe, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 17 March 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles"), which specify in articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to a single shareholder company.



Art. 2. The object of the Company is to invest in a portfolio of assets in a broad range of stressed, distressed and other special situations, primarily originated in Europe, including, without limitation: (i) senior leveraged loans; (ii) second lien/mezzanine facilities; (iii) corporate and convertible bonds; (iv) listed and unlisted equity; and (v) claims.

The credit instruments may be rated or unrated and if rated may be below investment grade. The instruments may be current or may not be current on their contractual obligations. The returns of these instruments may be subordinated to preferential and other rights of holders of or participants in instruments, or other securities, rights or obligations issued by the same or related issuers.

The Company may be the primary or only investor in the relevant instrument or a class or tranche thereof although minority or other such interests may be held.

There will be no restriction on the ability of the Company to join creditors' committees, equity holders' committees or other groups to seek to ensure preservation or enhancement of the Company's position as a creditor, equity holder or other claim holder.

Nor will there be any restriction on the ability of the Company to commit to new money requirements if the Managers consider that this would be helpful in order to protect or enhance the value of an existing position held by the Company.

Credit instruments and other credit securities may be linked to concentrated or diversified credits of entities in any market, jurisdiction and/or industry.

The Company may also raise funds through, including, but not limited to, the issue of certificates, bonds, notes, obligations and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the Law.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name "BlueBay European Distressed Opportunities Investments (Luxembourg) S.à r.l.".
 - Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The share capital is fixed at one million Euros (EUR 1,000,000.-) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.
- Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders of the Company, in accordance with article 14 of the Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law only.
- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders, in case of plurality of shareholders.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders.

The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.



The Company shall be bound by the sole signature of any one manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

If several managers have been appointed, any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving the evidence of the resolution.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

- Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly by him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only valid taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- **Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.
- **Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first December 2010.

Subscription - Payment

The one thousand (1,000) shares have been entirely subscribed by "The BlueBay European Distressed Opportunities (Master) Fund Limited ".

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of one million Euros (EUR 1,000,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,400.-

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers:
- a) Mr Henry Kelly, residing at 4 Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig, Luxembourg, born on 5 October 1955 in Douglas, Isle of Man, United Kingdom;



- b) Mr Nicholas Williams, residing at Flat 7 Samphire, 39 Old Hill, Chislehurst BR7 5NA, United Kingdom, born on 21 March 1956 in Lymington, United Kingdom;
 - c) Mr Robert Raymond, residing at 5 rue de Beaujolais, 75001 Paris, France, born on 30 June 1933 in Paris, France;
- d) Mr William Jones, residing at 137, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg, born on 11 February 1963 in New York, New York, United States;
- e) Mr Jordan Kitson, residing at The Manor House, Riverhead, Kent TN13 2AS, United Kingdom, born on 7 December 1965 in Nazeing, United Kingdom.

The duration of their mandate is unlimited. The Company will be bound by the sole signature of any one manager.

The address of the Company is fixed at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

"The BlueBay European Distressed Opportunities (Master) Fund Limited", une société d'investissement organisé selon les lois des îles Cayman, ayant son siége social à PO Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies,

ici représentée par Henning Schwabe, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 17 mars 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumis avec les présentes à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, at requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès "la Société"), et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2.** L'objet de la Société est d'investir dans un portefeuille comprenant des avoirs dans une large gamme de situations cotées et de besoin et autres situations spéciales, principalement ayant leur origine en Europe, y inclus sans limitation: (i) des prêts prioritaires avec effet de levier; (ii) des facilités privilégiées ou mezzanine de second rang; (iii) des obligations émises par des sociétés et des obligations convertibles; (iv) des titres cotés et non-cotés; et (v) des créances.

Les instruments de crédit peuvent être cotés ou non-cotés et s'ils sont cotés, ils peuvent l'être en dessous de première qualité. Les instruments peuvent être actuels ou non par rapport à leurs obligations contractuelles. Les rendements de ces instruments peuvent être subordonnés aux droits préférentiels ou autres droits de porteurs de ou participants dans des instruments ou autres valeurs, droits ou obligations émis par le même émetteur ou émetteur lié.

La Société peut être l'investisseur principal ou unique de l'instrument concerné ou une classe ou tranche de celui-ci bien que des intérêts minoritaires ou autres intérêts similaires peuvent être détenus.

Il n'y aura aucune restriction relative à la capacité de la Société de joindre des comités de créanciers, d'actionnaires ou autres groupes afin de chercher à assurer la préservation ou l'amélioration de la position de la Société en tant que créancier, actionnaire ou autre détenteur de créances.

Il n'y a pas non plus de restriction relative à la capacité de la Société de s'engager dans des nouveaux engagements si les gérants considèrent que ceux-ci seraient utiles afin de protéger ou améliorer la valeur d'une position existante détenue par la Société.

Les instruments de crédit et les autres titres de crédit peuvent être liés aux crédits concentrés ou diversifiés des entités dans n'importe quel marché, juridiction et/ou industrie.

La Société peut également réunir des fonds, et notamment émettre des certificats, des titres, des obligations et autres dettes, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit.



La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut mettre en oeuvre toutes mesures et exécuter toutes opérations qui seront nécessaires pour l'accomplissement ou le développement de son objet, le tout en restant dans les limites imposées par la Loi.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La Société a comme dénomination "BlueBay European Distressed Opportunities Investments (Luxembourg) S.à r.l.".
 - Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million Euros (EUR 1.000.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et assemblées générales extraordinaires.
- **Art. 7.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale des associés de la Société, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.
- Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des dispositions de l'article 189 de la Loi.
- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés en cas de pluralité des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est engagée par la signature individuelle de l'un quelconque de ses gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Si plusieurs gérants ont été désignés, tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par audioconférence, vidéoconférence ou tout autre moyen similaire de communication permettant à touts les personnes de prendre part à la réunion et de s'entendre. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation par présence physique de cette personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre ses résolutions par voir circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les



décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pou la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
 - Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2010.

Souscription - Libération

L'ensemble des mille (1.000) parts sociales a été souscrit par "The BlueBay European Distressed Opportunities (Master) Fund Limited".

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme d'un million Euros (EUR 1.000.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 2.400,-.

Décisions de l'associée unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
- a) Monsieur Henry Kelly, demeurant à 4 Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig, Luxembourg, né le 5 octobre 1955 à Douglas, Isle of Man, Royaume Uni;
- b) Monsieur Nicholas Williams, demeurant à Flat 7 Samphire, 39 Old Hill, Chislehurst BR7 5NA, Royaume Uni, né le 21 mars 1956 à Lymington, Royaume Uni;
 - c) Monsieur Robert Raymond, demeurant à 5 rue de Beaujolais, 75001 Paris, France, né le 30 juin 1933 à Paris, France;
- d) Monsieur William Jones, demeurant à 137, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg, né le 11 février 1963 à New York, Etats-Unis d'Amérique;
- e) Monsieur Jordan Kitson, demeurant à The Manor House, Riverhead, Kent TN13 2AS, Royaume Uni, né le 7 décembre 1965 à Nazeing, Royaume Uni.

La durée de leur mandat est illimitée. La Société est valablement engagée par signature individuelle de l'un quelconque de ses gérants.

2) L'adresse de siège social est fixée à 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et ans qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. SCHWABE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mars 2010. Relation: LAC/2010/13868. Reçu soixante-quinze euros (75 €)



Luxembourg, le 14 avril 2010.

Référence de publication: 2010050316/291.

(100051786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Mega V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 48.697.

LIQUIDATION JUDICIAIRES

Par jugements du 15 juillet 2004, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI ème section, siégeant en matière commerciale a déclaré dissoutes et a ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

- la société anonyme DATASTAT S.A, établie à L-8311 Capelen, 81 route d'Arlon,
- La société anonyme EAST TREE INVESTMENT S.A, établie à L-2320 Luxembourg, 21, bd de la Prétusse;
- La société anonyme HYDROPLAST INTERNATIONAL S.A, avec son siège social à L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz
 - La société anonyme MEGA V S.A, avec son siège social à L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont nommé liquidateur Maître Filipe VALENTE, avocat à la Cour, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Les déclarations de créance sont à déposer au greffe du tribunal d'arrondissement endéans la quinzaine suivant la présente publication.

Pour extrait conforme

S. Filipe VALENTE

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010050548/22.

(100051973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Ormeaux, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 63.852.

Extrait de Résolution prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mars 2010.

L'Assemblée a accepté la démission de M Lennart STENKE de son poste d'administrateur de la société.

L'Assemblée a nommé en remplacement M Nicolas KRUCHTEN, né le 28/08/1957 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se réunira en 2013.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010050549/15.

(100051701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

East Tree Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 74.515.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugements du 15 juillet 2004, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI ^{ème} section, siégeant en matière commerciale a déclaré dissoutes et a ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

- la société anonyme DATASTAT S.A, établie à L-8311 Capelen, 81 route d'Arlon,
- La société anonyme EAST TREE INVESTMENT S.A, établie à L-2320 Luxembourg, 21, bd de la Prétusse;
- La société anonyme HYDROPLAST INTERNATIONAL S.A, avec son siège social à L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz
 - La société anonyme MEGA V S.A, avec son siège social à L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont nommé liquidateur Maître Filipe VALENTE, avocat à la Cour, demeurant à Esch-sur-Alzette.



Les déclarations de créance sont à déposer au greffe du tribunal d'arrondissement endéans la quinzaine suivant la présente publication.

Pour extrait conforme S. Filipe VALENTE Le Liquidateur

Référence de publication: 2010050553/22.

(100051970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Pantarei Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean. R.C.S. Luxembourg B 136.336.

Cession de parts sociales

La société LUCOS COMPANY SERVICES en abrégé LUCOS SERVICES, Zone Industrielle, 8287 Kehlen, cède à la date du 02/02/2008

- À la société UNORES INVESTMENTS LTD Griva Digeni 84, Savvides BUILDING, 2 nd floor, flat/office 201,3101 LIMASSOL, Cyprus, 100 (cent) parts sociales qu'elle détient dans la société PANTAREI LUX S.à.RL, inscrite au registre de commerce section B sous le numéro 136336, avec le siège social à 4740 Pétange, 5 rue Prince Jean.

Suite aux cessions, les parts sociales seront dorénavant réparties comme suit:

Le 31 mars 2010.

Pour extrait conforme PANTAREI Lux S.à.RL

Référence de publication: 2010050555/20.

(100051765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Oxus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.590.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle, il y a lieu de procéder au rectificatif suivant:

Le transfert du siège social de la Société du 20 rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg au 2 - 8 Avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg est effectif en date du 29 décembre 2009 et non en date du 05 novembre 2009.

Cet extrait remplace l'extrait précédemment déposé au Registre du Commerce et des Sociétés le 16/11/2009, sous la référence N.L090175184.05

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010050562/16.

(100052139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

RD Lux Hold Co 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 230.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 126.209.

Par résolutions signées en date du 23 Mars 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Tom Murley, avec adresse professionnelle au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de catégorie A avec effet immédiat
- Nomination de Robert de Laszlo, avec adresse professionnelle au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant de catégorie A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 8 Avril 2010.

Référence de publication: 2010050563/15.

(100052349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Réalité Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.537.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 13 avril 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Sébastien Felici résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat;
- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Nicolas Firmin résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

REALITE IMMOBILIERE S.A.

Société Anonyme Administrateur / Administrateur Signatures

Référence de publication: 2010050564/17.

(100051793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Gaia Property Investments 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.588.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of the month of March.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary public residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Gaia Property Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.442,

hereby represented by Hida Ozveren, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

- I. The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.
- II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Gaia Property Investments 5 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.588, incorporated by a deed of the undersigned notary of 2 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1283 of 3 July 2009 (the "Company").
 - III. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since this date.
- IV. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1. To suppress the nominal value of the Shares.
- 2. To convert, with effect as of 2 June 2009, the share capital of the Company from Euro (EUR) to British Pounds Sterling (GBP) in accordance with a 0.86797 EUR/GBP exchange rate as of 2 June 2009 (Oanda average exchange rate).
- 3. To increase the share capital of the Company from its amount after conversion to an amount of twenty thousand British Pounds Sterling (GBP 20,000.-) without issuing any new Shares, divided into twelve thousand five hundred (12,500) Shares, without nominal value;
- 4. To convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) Shares, without nominal value, into twenty thousand (20,000) Shares, without nominal value.
 - 5. To reintroduce a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) per Share.



- 6. To convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to British Pounds Sterling (GBP) with effect as of 2 June 2009.
- 7. To amend article 6.1 Subscribed and paid-up share capital, of the Articles of the Company, which shall now read as follows:
- " **6.1. Subscribed and Paid-up share capital.** The Company's share capital is fixed at twenty thousand British Pounds Sterling (GBP 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing."

8. Miscellaneous,

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to suppress the nominal value of the Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert, with effect as of 2 June 2009, the share capital of the Company from Euro (EUR) to British Pounds Sterling (GBP), so that the share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) Shares, without nominal value, is converted, in accordance with a 0.86797 EUR/GBP exchange rate as of 2 June 2009, into ten thousand eight hundred forty-nine British Pounds Sterling and sixty Pence (GBP 10,849.60), divided into twelve thousand five hundred (12,500) Shares, without nominal value.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of nine thousand one hundred fifty British Pounds Sterling and forty Pence (GBP 9,150.40), without issuing any new Shares, so as to increase it from its amount after conversion of ten thousand eight hundred forty-nine British Pounds Sterling and sixty Pence (GBP 10,849.60) to twenty thousand British Pounds Sterling (GBP 20,000.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) Shares, without nominal value.

The amount of nine thousand one hundred fifty British Pounds Sterling and forty Pence (GBP 9,150.40) has been fully paid-up in cash, so that the amount of nine thousand one hundred fifty British Pounds Sterling and forty Pence (GBP 9,150.40) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) Shares, without nominal value, into twenty thousand (20,000) Shares, without nominal value.

After the above mentioned conversion and increase of the share capital of the Company, the share capital of the Company is held as follows:

Shareholder	Number	Subscribed	% of share
	of shares	amount	capital
		(GBP)	
Gaia Property Investments S.à r.l.	20,000	20,000	100%
TOTAL	20,000	20,000	100%

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to reintroduce a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) per Share.

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to British Pounds Sterling (GBP) with effect as of 2 June 2009.

Seventh resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 6.1 of the Articles of the Company which shall forthwith read as follows:

" **6.1. Subscribed and Paid-up share capital.** The Company's share capital is fixed at twenty thousand British Pounds Sterling (GBP 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.



At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company are estimated at approximately one thousand euro (\leq 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuvième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu

Gaia Property Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.442,

ici représenté par Hida Ozveren, avocate, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

- I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.
- II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Gaia Property Investments 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.588, constituée par acte du notaire soussigné en date 2 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1283 du 3 juillet 2009 (la "Société").
 - III. Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis cette date.
- IV. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Suppression de la valeur nominale des Parts Sociales.
- 2. Conversion, avec effet au 2 juin 2009, du capital social de la Société d'euros (EUR) en livres sterling (GBP) au taux de change de 0,86797 EUR/GBP du 2 juin 2009 (Oanda taux de change moyen).
- 3. Augmentation du capital social de la Société de son montant après conversion à un montant de vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-), sans émission de nouvelles Parts Sociales, divisé en douze mille cinq cents (12.500,-) Parts Sociales, sans valeur nominale.
- 4. Conversion des douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales existantes, sans valeur nominale, en vingt mille (20.000) Parts Sociales, sans valeur nominale.
 - 5. Réintroduction d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) par Part Sociale.
- 6. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société d'euros (EUR) en livres sterling (GBP) avec effet au 2 juin 2009.
 - 7. Modification de l'article 6.1 Capital souscrit et libéré, des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:
- " **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales (ci-après les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit."

8. Divers

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:



Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de supprimer la valeur nominale des Parts Sociales.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir, avec effet au 2 juin 2009, le capital social de la Société d'euros (EUR) en livres sterling (GBP) de façon à ce que le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales, sans valeur nominale, est converti, au taux de change de 0,86797 EUR/GBP du 2 juin 2009, en dix mille huit cent quarante-neuf livres sterling et soixante pence (GBP 10.849,60), divisé en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales, sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf mille cent cinquante livres sterling et quarante pence (GBP 9.150,40), sans émission de nouvelles Parts Sociales, afin de le porter de son montant après conversion de dix mille huit cent quarante-neuf livres sterling et soixante pence (GBP 10.849,60) à vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales, sans valeur nominale.

La somme de neuf mille cent cinquante livres sterling et quarante pence (GBP 9.150,40) a été intégralement payée par un versement en numéraire, de sorte que la somme de neuf mille cent cinquante livres sterling et quarante pence (GBP 9.150,40) se trouve dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir les douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales existantes, sans valeur nominale, en vingt mille (20.000) Parts Sociales, sans valeur nominale.

Suite à la conversion et à l'augmentation de capital susmentionnées, le capital social de la Société est détenu de la manière suivante:

Associé	Nombre	Montant	% du capital
	de Parts	souscrit	social
	Sociales	(GBP)	
Gaia Property Investments S.à r.l	20.000	20.000	100%
TOTAL	20.000	20.000	100%

Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE de réintroduire une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) par Part Sociale.

Sixième résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir tous les comptes dans les livres de la Société d'euros (EUR) en livres sterling (GBP) avec effet au 2 juin 2009.

Septième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6.1 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales (ci-après les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont estimés à environ mille euros (€ 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ozveren, Kesseler.



Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 mars 2010. Relation: EAC/2010/3437. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010050474/195.

(100051933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Revisa - Expertise, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 148.865.

Résolution du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 15 avril 2010.

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 15-17, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Référence de publication: 2010050565/11.

(100052183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Silver Point Sourcing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.027.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 9 avril 2010.

En date du 9 avril 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

d'accepter la démission de Monsieur Ben TECMIRE en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;

de nommer Monsieur Llywellyn E. Jeremy JONES né le 10 octobre 1983 à Santa Monica, Californie, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à c/o Silver Point Capital LP, 2 Greenwich Plaza, 1st Floor, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Frederik Kuiper

Monsieur Hille-Paul Schut

Monsieur Kiowa Kosche

Monsieur Llywellyn E. Jeremy Jones

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Silver Point Sourcing S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2010050568/23.

(100052313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Inatol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 50.933.

Extrait aux fins de publication du conseil d'administration du 06 avril 2010.

Le siège social de la société est transféré au 6C Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, et ce à compter du 06 avril 2010.

Dandois & Meynial 48 Blvd G.-D. Charlotte L-1330 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010050569/14.

(100051964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.



3i GC Holdings B1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe. R.C.S. Luxembourg B 152.370.

1. Introduction.

- 1.1 A meeting of the shareholders of the Company as defined below was held on 30 March 2010 before Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary").
- 1.2 The "Company" is 3i GC Holdings B1 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 24 March 2010, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since.
 - 1.3 The meeting opened at 11.00 am.

2. Appointment of Chairman, Secretary and Scrutineer.

- 2.1 Mrs Cristina VIDAL, whose professional address is in Luxembourg, acted as Chairman of the meeting with the consent of the meeting.
 - 2.2 The Chairman appointed Mrs Cristiana VALENT, whose professional address is in Luxembourg, to act as Secretary.
 - 2.3 The meeting elected Mrs Nadine GLOESENER, whose professional address is in Luxembourg, to act as Scrutineer.
 - 3. Declaration by Chairman. These appointments having been made, the Chairman declared that:
- 3.1 The name of the shareholder present at the meeting or represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholder") and the number of shares held by it are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Appearing Shareholder, the Notary, the Chairman, Scrutineer and Secretary, together with the proxy forms, signed ne varietur by the shareholder represented at the meeting by proxy holder, the Notary and the Chairman, Scrutineer and Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.
- 3.2 The attendance list shows that the shareholder holding one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares representing the whole share capital of the Company are present at the meeting or represented at the meeting by proxies. The Appearing Shareholder has declared that it has been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.
 - 3.3 The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- (A) To increase the issued share capital of the Company by thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-) from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to fifty thousand (EUR 50,000.-), by creating and issuing (i) one million one hundred and thirty-one thousand (1,131,000) new class A1 shares, (ii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A2 shares, (iii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A3 shares, (iv) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A5 shares, (vi) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A6 shares, (vii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A8 shares, (ix) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A9 shares and (x) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A9 shares and (x) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A10 shares, each having the same rights, terms and conditions as the existing shares and to be issued fully paid up with a share premium amounting to six million one hundred and eighty-three thousand one hundred and seventy-six Euro (EUR 6,183,176.-) by way of contribution in cash.
 - (B) Subscription and payment for the new shares.
 - (C) To amend the Articles to reflect the capital increase referred to above.
 - (D) Miscellaneous.
 - 4. Resolutions. After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:
 - 4.1 First resolution

The meeting of shareholders resolved to increase the issued share capital of the Company by thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-) from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to fifty thousand (EUR 50,000.-), by creating and issuing (i) one million one hundred and thirty-one thousand (1,131,000) new class A1 shares, (ii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A2 shares, (iii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A4 shares, (v) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A5 shares, (vi) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A6 shares, (vii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A7 shares, (viii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A8 shares, (ix) two hundred and ninety-one thousand (291,000)



new class A9 shares and (x) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A10 shares, each having the same rights, terms and conditions as the existing shares and to be issued fully paid up with a share premium amounting to six million one hundred and eighty-three thousand one hundred and seventy-six Euro (EUR 6,183,176.-) by way of contribution in cash, to be subscribed and issued as follows:

Subscription and Payment

3i Growth Capital B L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 13778, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom (the "Subscriber"), represented by a proxy holder as stated above subscribes for three million seven hundred and fifty thousand (3,750,000) new shares of one cent of Euro (EUR 0.01) each in the Company divided into ten (10) classes, as follows:

- one million one hundred and thirty-one thousand (1,131,000) new class A1 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A2 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A3 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A4 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A5 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A6 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A7 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A8 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A9 shares, and
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A10 shares,

to be issued with a share premium amounting to six million one hundred and eighty-three thousand one hundred and seventy-six Euro (EUR 6,183,176.-) for a total issue price of six million two hundred and twenty thousand six hundred and seventy-six Euro (EUR 6,220,676.-) paid by it through a contribution in cash; proof that the amount of six million two hundred and twenty thousand six hundred and seventy-six Euro (EUR 6,220,676.-) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

4.2 Second resolution

The meeting of shareholders resolved to amend article 5.1 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolution so that henceforth they shall read as follows:

" 5. Art. 5. Share capital.

- 5.1. The corporate capital is fixed at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by five million (5,000,000) shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (hereafter referred to as the "Shares") divided into ten (10) classes, as follows:
 - one million two hundred and fifty-six thousand (1,256,000) class A1 shares,
 - four hundred and sixteen thousand (416,000) class A2 shares,
 - four hundred and sixteen thousand (416,000) class A3 shares,
 - four hundred and sixteen thousand (416,000) class A4 shares,
 - four hundred and sixteen thousand (416,000) class A5 shares,
 - four hundred and sixteen thousand (416,000) class A6 shares,
 - four hundred and sixteen thousand (416,000) class A7 shares,
 - four hundred and sixteen thousand (416,000) class A8 shares,
 - four hundred and sixteen thousand (416,000) class A9 shares, and
 - four hundred and sixteen thousand (416,000) class A10 shares,

Together referred to as the "Class A Shares" or the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles."

5. Costs, Conclusion of meeting and Notarial deed.

- 5.1 The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand eight hundred Euros.
- 5.2 Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.
- 5.3 The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.
 - 5.4 This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.



5.5 This document having been read to the Appearing Shareholder (or, as appropriate, its proxy holder), who is known to the Notary by its names, first names, civil status and residence, the Appearing Shareholder (or, as appropriate, its proxy holder), the Notary, the Chairman, the Secretary and the Scrutineer have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

1. Introduction.

- 1.1 Une assemblée des associés de la Société ainsi que définie ci-dessous s'est tenue le 30 mars 2010 devant Maître Carlo Wersandt, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg (le "Notaire").
- 1.2 La "Société" est 3i GC Holdings B1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié daté du 24 mars 2010, ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et pas encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis.
 - 1.3 L'assemblée s'est ouverte à 11.00 heures.

2. Nomination des Président, Secrétaire et Scrutateur.

- 2.1 Madame Cristina VIDAL, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, a agi en tant que Président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée.
- 2.2 Le Président a nommé Madame Cristiana VALENT, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que Secrétaire.
- 2.3 L'assemblée a élu Madame Nadine GLOESENER, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que Scrutateur.
 - 3. Déclaration du Président. Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:
- 3.1 Le nom de l'associé représenté à l'assemblée (l"Associé Comparant") et le nombre de parts sociales détenues par lui sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par et au nom de l'Associé Comparant, le Notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec les formulaires de procuration, signés ne varietur par l'associé représenté à l'assemblée par un mandataire, le Notaire et le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec cet acte.
- 3.2 Il ressort de la liste de présence que l'associé détenant un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société est représenté à l'assemblée par un mandataire. L'Associé Comparant a déclaré avoir été préalablement correctement informé de l'ordre du jour de l'assemblée et a renoncé aux formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.
 - 3.3 L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- (A) Augmenter le capital social émis de la Société de trente-sept mille cinq cents Euro (EUR 37.500,-) de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à cinquante mille Euro (EUR 50.000,-), par la création et l'émission de (i) un million cent trente et un mille (1.131.000) nouvelles parts sociales de catégorie A1, (ii) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A2, (iii) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A3, (iv) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A4, (v) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A5, (vi) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A7, (viii) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A8, (ix) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et (x) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A10, chacune ayant les mêmes droits, termes et conditions que les parts sociales existantes et devant être émises et entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant de six million cent quatre-vingt-trois mille cent soixante-seize Euro (EUR 6.183.176,-) par voie d'apport en numéraire.
 - (B) Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.
 - (C) Modifier les Statuts afin de refléter l'augmentation de capital à laquelle il est fait référence ci-dessus.
 - (D) Divers
 - 4. Résolutions. Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:
 - 4.1 Première résolution

L'assemblée des associés a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de trente-sept mille cinq cents Euro (EUR 37.500,-) de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à cinquante mille Euro (EUR 50.000,-), par la création et l'émission de (i) un million cent trente et un mille (1.131.000) nouvelles parts sociales de catégorie A1, (ii) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A2, (iii) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A3, (iv) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A5, (vi) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A6, (vi) deux cent quatre-vingt-onze



mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A7, (viii) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A8, (ix) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et (x) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A10, chacune ayant les mêmes droits, termes et conditions que les parts sociales existantes et devant être émises et entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant de six million cent quatre-vingt-trois mille cent soixante-seize Euro (EUR 6.183.176,-) par voie d'apport en numéraire, souscrites et émises comme suit:

Souscription et Libération

3i Growth Capital B L.P., une limited partnership constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 13778, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni (le "Souscripteur"), représentée par un mandataire ainsi que mentionné ci-dessus souscrit à trois million sept cent cinquante mille (3.750.000) nouvelles parts sociales d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune dans la Société divisé en dix (10) catégories comme suit:

- un million cent trente et un mille (1.131.000) nouvelles parts sociales de catégorie A1,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A2,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A3,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A4,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A5,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A6,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A7,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A8,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A9, et
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A10.

à être émises avec une prime d'émission d'un montant de six million cent quatre-vingt-trois mille cent soixante-seize Euro (EUR 6.183.176,-) pour un prix total d'émission de six million deux cent vingt mille six cent soixante-seize Euro (EUR 6.220.676,-) payées par voie d'apports en numéraire; la preuve que la somme de six million deux cent vingt mille six cent soixante-seize Euro (EUR 6.220.676,-) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donné au Notaire, qui accuse expressément réception de la preuve du paiement.

4.2 Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les décisions prises en vertu de la résolution précédente afin qu'ils soient dorénavant lus comme suit:

" 5. Art. 5. Capital social.

- 5.1. Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille Euro (EUR 50.000) représenté par cinq millions (5.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales") divisé en dix (10) catégories, comme suit:
 - un million deux cent cinquante-six mille (1.256.000) parts sociales de catégorie A1,
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A2,
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A3,
 - quatre cent seize mille (416.000)) parts sociales de catégorie A4,
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A5,
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A6,
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A7,
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A8,
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A9, et
 - quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A10,

ensemble les "Parts Sociales de Catégorie A" ou les "Parts Sociales" et ayant les droits écrits dans les présents Statuts."

5. Frais, Conclusion de l'assemblée et Acte notarié.

- 5.1 Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement trois mille huit cents Euro.
- 5.2 Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.
- 5.3 Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Comparant, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.
 - 5.4 Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.



5.5 Ce document ayant été lu à l'Associé Comparant (ou, selon le cas à son mandataire), qui est connu par le Notaire par ses noms de famille, prénoms, état civil et résidence, l'Associé Comparant (ou, selon le cas son mandataire), le Notaire, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur ont ensemble signé cet acte.

Signé: C. Vidal, C. Valent, N. Gloesener, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le lier avril 2010. LAC/2010/14696. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010050358/228.

(100052227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Société Immobilière du Golf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 2.047.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 25 mars 2010.

Le mandat de Monsieur Joseph KINSCH, demeurant 17, rue du Kiem à L-3393 Roedgen, comme président, est renouvelé pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale 2016.

Pour extrait conforme

Paul LAPLUME

Référence de publication: 2010050573/12.

(100051919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Société Immobilière du Golf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 2.047.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 25 mars 2010.

Le mandat de Monsieur Paul LAPLUME, demeurant 42, rue des Cerises à L-6113 Junglinster comme commissaire aux comptes est renouvelé pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale 2016.

Pour extrait conforme

Paul LAPLUME

Référence de publication: 2010050574/12.

(100051919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Status S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.724.

Par résolutions signées en date du 7 avril 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. d'accepter la démission de Pascal Roumiguié, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet immédiat
- 2. d'accepter la démission de Marie-Hélène Claude, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet immédiat
- 3. de nommer Marie-Laurence Lambert, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
- 4. de nommer Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Référence de publication: 2010050576/19.

(100052216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.



Universal Trading Cie, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 90.127.

EXTRAIT

Il résulte d'un conseil d'administration du 15 mars 2010 que le siège social de la société est transféré à compter de ce jour au 60 Grand-rue 1 er étage, L-1660 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2010050577/12.

(100051779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

SC V.S.O., Société Civile.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg E 3.874.

Il résulte du contrat de cession de parts sociales en date du 11 mars 2010 que les associés sont dorénavant les suivants:

- Verdoso Management Sàrl, avec siège social au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- Verdoso Investment S.A., avec siège social au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- Monsieur Patrick COUPIER, résidant à 97 rue de Longchamp, F-75116 Paris, France;
- Monsieur Vincent FAHMY, résidant à 174 rue de Courcelles, F-75017 Paris, France;
- Monsieur Jean-Frédéric LAMBERT, résidant à 59 rue Spontini, F-75116 Paris, France;
- Monsieur Didier MUSIELAK, résidant à 3 rue des Lambuis, F-77400 Dampmart, France.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010050578/16.

(100051799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Grand Bleu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 152.432.

STATUTS

L'an deux mille dix.

Le trente mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme European Corporate Research Agency (ECRA) S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

ici dûment représentée par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

- **Art. 1** er . Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de GRAND BLEU S.A..
 - Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.



Art. 4. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation de nature patrimoniale sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que l'acquisition, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers situées soit au Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations relatives à des biens immobiliers, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés dont l'objet principal est l'acquisition, la gestion et ou la location de biens immobiliers. La société peut mettre ses actifs, y compris ses actifs sous jacents directs et indirects, à la disposition de ses associés et ce à titre gracieux. Elle peut leur en transférer la jouissance gratuitement.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations de nature civile qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.



Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

- **Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.
- **Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.
- **Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.
- **Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.
- 3) Exceptionnellement, le premier président du Conseil d'Administration peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par la société European Corporate Research Agency (ECRA) S.A., pré-qualifiée. Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cent euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
- Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1 ^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;



- Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
 - 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B 86995.

- 4.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'Administrateur-Délégué.
- 7.- Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Christian BÜHLMANN, préqualifié, comme président du Conseil d'Administration.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and ten.

On the thirtieth of March.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The public limited company European Corporate Research Agency (ECRA) S.A., having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

hereby duly represented by Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Lux-embourg, 127, rue de Mühlenbach, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

- **Art. 1.** Between the present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg public limited company (société anonyme) is hereby formed under the title of GRAND BLEU S.A..
 - Art. 2. The Company is established for an unlimited period.
- **Art. 3.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.
- **Art. 4.** The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations of patrimonial nature, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations, as well as the acquisition, sale, management, lease of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in companies the principal object of which is the acquisition, management and/or lease of real estate properties. The company may put its assets, including its underlying assets, at the disposal of the shareholders free of consideration.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.



The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;
- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation of civil nature, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by three thousand one hundred (3,100) shares of a par value of ten Euro (10.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of share-holders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The Company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The Company's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The Company is administered by a Board of Directors comprising at least three members, which elect a president among themselves. The mandate of the Directors may not exceed six years.

Any Director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Director as his proxy.

A Director may represent more than one of his colleagues

A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every Director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

- **Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.
 - Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.
 - Art. 10. The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.



- **Art. 11.** The annual General Meeting is held on the third Friday of June at 11.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.
- **Art. 12.** To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.
- **Art. 13.** The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31 st of December 2010.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2011.
- 3) Exceptionally, the first Chairman of the Board of Directors may be appointed by the first General Meeting of the shareholders.

Subscription

All the shares have been subscribed by the company European Corporate Research Agency (ECRA) S.A., prenamed. All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred Euro.

Decisions of the sole shareholder

The above named sole shareholder, through his mandatory, has immediately taken the following resolutions.

- 1.- The number of Directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as Directors:
- Mr. Christian BÜHLMANN, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1 st of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Mr. Thierry TRIBOULOT, private employee, born at Villers-Semeuse (France), on the 2 nd of April 1973, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24 th of April 1968, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
 - 3.- The following has been appointed as statutory auditor:

The public limited company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127 rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B number 86995.

- 4.- The Company's registered office shall be at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
- 5.- The term of office of the Directors and the statutory auditor shall be for six years.
- 6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the Company to one or more of its members.
- 7.- Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the shareholders appoints Mr. Christian BÜHLMANN, as chairman of the Board of Directors

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: TASKIRAN - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 9 avril 2010. Relation GRE/2010/1178. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 15 avril 2010.

Référence de publication: 2010051116/305.

(100052822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

Luxenco S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 111.528.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 26 mars 2010 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Vincent LA MENDOLA, né le 8 février 1967 à F-Mondelange, demeurant professionnellement au 64 avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, de son poste, d'administrateur de la société avec effet immédiat
- L'assemblée nomme comme nouvel administrateur Monsieur Vivian CALLAY, né le 10 juillet 1977 à F-Vico et demeurant professionnellement au 20 rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Il aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature individuelle;

Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2014.

- L'assemblée accepte la démission de la Fiduciaire Vincent LA MENDOLA Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 85.775, ayant son siège social situé au 64, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes de la société;

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes la société VBRC Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 117.851, ayant son siège social situé au 37, Rangwee à L-2412 Howald;

Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2011;

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 20 rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L-Luxembourg, le 29 mars 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010050579/26.

(100052110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Honeybee Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 14.148.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale statutaire du 2 avril 2010

- 1. Madame Monique JUNCKER, a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
- 2. Monsieur Jacques CLAEYS, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
- 3. Monsieur Gérard BIRCHEN, a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
- 4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 14/4/2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HONEYBEE HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010050526/20.

(100052166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.



Hosur Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel. R.C.S. Luxembourg B 90.302.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 8 avril 2010:

- 1. la démission de l'administrateur Judith Hamburger, avec adresse à 6, Kappelistrasse, 8002 Zurich, Suisse, a été acceptée avec effet au 1 ^{er} avril 2010;
- 2. la nomination de l'administrateur Hertha Oesterle, avec adresse au 22, Freihofstrasse, 8700 Küsnacht, Suisse, a été acceptée avec effet 1 ^{er} avril 2010 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2011;

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010050527/18.

(100051708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

I.D. 20 Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 89.192.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée général extraordinaire du 9 avril 2010 que:

- 1. La démission du commissaire, la société CERTIFICA Luxembourg S.à r.l. avec effet immédiat est acceptée.
- 2. Est élu, en remplacement du commissaire démissionnaire, la société:
- "REVICONSULT S. à r.l.", inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B139013 sise au 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes arrétés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010050528/18.

(100051769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Invesco Aberdeen Hotel Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 229.870,25.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.687.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of March.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Invesco European Hotel Real Estate S.à r.l. (the "Shareholder") a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg with registered address at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with Luxembourgish trade register under number B 119.686;

here represented by Simone Schmitz, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 15 th March, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that the Shareholder is the sole current member of Invesco Aberdeen Hotel Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal, incorporated by a deed of the



notary Hellinckx on 20 th September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2119 of 14 th November 2006. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maitre Hellinckx, residing in Luxembourg, dated 26 th March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 858 of 22 nd April 2009;

- that the sole member has taken the following resolutions:

First resolution

The sole member decided to amend article 2 of the articles of incorporation to be read as follows:

"The purpose of the Company is the direct or indirect holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourgish and foreign real estate companies and any other form of real estate investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its real estate portfolio.

The purpose of the Company is also to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange or such other manners as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate property throughout Europe and carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this purpose.

The Company may further guarantee, borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures or grant loans in any other form or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general member with unlimited liability or as a limited member with limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its purpose."

Second resolution

The sole member decided to amend article 7 of the articles of incorporation to be read as follows:

"The Company is managed by one or several managers who need not be members. They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Meetings of the board of managers shall be held at the registered office or such other place in Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. Resolutions are taken by majority vote of the managers present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another provided that where a conference call or video conference is used as a means of communication, it must be initiated and chaired from Luxembourg.

The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings by the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Managers' resolutions shall be conclusively certifies or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or the board of managers (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of the manager, or by the joint signatures of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the manager or by the board of managers, as the case may be.

The minutes of any meeting of the board of managers will be signed by any two managers of the board."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately nine hundred euro (EUR 900,-).

There being no further business the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.



The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Follows the German version:

Im Jahre zweitausendundzehn, am achtzehten März.

Vor der Notarin Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxembourg.

ERSCHIEN:

Invesco European Hotel Real Estate S.à r.l. eine société à responsabilité limitée, bestehend unter den Gesetzen des Großherzogtums Luxembourg, mit Geschäftsanschrift 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg und registriert beim Luxembourg Handelsregister unter Nummer B 119.686,

hier representiert durch Frau Simone Schmitz, beruflich ansässig in Luxembourg, bevollmächtigt durch privatrechtliche Vollmacht, gegeben am 15. März 2010.

Diese Vollmacht, die vom Bevollmächtigten und dem Notar "ne varietur" unterzeichnet wird, wird als Anlage mit dieser Urkunde verbunden bleiben um beim zuständigen Register registriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben benannt, hat die unterzeichnende Notarin gebeten, folgendes zu beur-

- dass Invesco European Hotel Real Estate S.à r.l. der alleinige Gesellschafter von Invesco Aberdeen Hotel Investment S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in der 25C Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gegründet durch die Urkunde des Notars Hellinckx, ansässig in Luxembourg, vom 20. September 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétes et Associations, n° 2119 am 14. November 2006 ist. Die Satzung wurde das letzte Mal abgeändert durch Urkunde der Notar Hellinckx, mit Amstsitz in Luxembourg, am 26. März 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétes et Associations n° 858 am 22. April 2009;
 - dass der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter hat die Änderung des zweiten Artikel der Gründungsurkunde wie folgt beschlossen:

"Der Zweck der Gesellschaft ist der direkte oder indirekte Besitz von Anteilen in jeglicher Form in luxemburgischen und ausländischen Immobiliengesellschaften und in jeglicher anderer Arten von Immobilienbeteiligungen, wie den Erwerb durch Kauf, Übereignung oder in anderer Form sowie die Übertragung durch Verkauf, unter anderem durch Austausch von Sicherheiten jeglicher Art und die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihres Immobilienportfolios.

Zweck der Gesellschaft ist auch die Investition in Immobilienbesitz, entweder durch Erwerb, Austausch oder ähnliches sowie durch Veräußerung, Verwaltung, und Entwicklung von Immobilienbesitz in Europa sowie jegliche Tätigkeit durchzuführen, die mittelbar oder unmittelbar damit im Zusammenhang steht oder welche sinnvoll zur Ausführung und Entwicklung des Gesellschaftszwecks erscheint.

Die Gesellschaft kann bürgen, einen Kredit aufnehmen, Schuldverschreibungen (bonds) und Schuldscheine (debentures) ausgeben, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften, in denen sie Anteile mittelbar oder unmittelbar hält oder die dem selben Portfolio an Gesellschaften angehören, unterstützen.

Die Gesellschaft kann darüberhinaus als persönlich haftender Gesellschafter mit unbeschränkter Haftung oder beschränkter Teilhaber mit beschränkter Haftung für alle Verpflichtungen aufgrund der Teilhaberschaft oder ähnlichen Gesellschaftsformen agieren.

Die Gesellschaft kann zu ihren und auch zu Gunsten Dritter jegliche Tätigkeiten ausführen, die der Durchführung des Gesellschaftszwecks dienen oder welche direkt oder indirekt im Bezug zum Gesellschaftszweck stehen."

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter hat die Änderung des siebten Artikel der Gründungsurkunde wie folgt beschlossen:

"Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen. Sie werden durch einfache Mehrheit gewählt und abberufen. Dies geschieht auf der Generalversammlung, welche die Befugnis und die Dauer der Vollmachten beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung mit oder ohne Grund (ad nutum) zu jeder Zeit widerrufen werden.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern, bilden diese die Geschäftsführung. Die Geschäftsführersitzung wird im Gesellschaftssitz oder durch Beschluss der Geschäftsführung an einem anderen Ort in Luxembourg abgehalten. Entscheidungen werden durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Jeder Geschäftsführer kann an den Geschäftsführungssitzungen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln, die es ihm ermöglichen mit anderen zu kommunizieren, teilnehmen, vorausgesetzt, dass die Sitzung welche mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten wird, von Luxemburg aus geleitet und initiiert wird.



Die Teilnahme, oder das Abhalten einer solchen Versammlung, entspricht einer persönlichen Teilnahme an den Sitzungen. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer der hierzu bevollmächtigt ist vertreten lassen.

Die Beschlüsse der Geschäftsführer sollten beweiskräftig beglaubigt sein, oder ein Auszug dieser muss von jedem Geschäftsführer unterschrieben werden.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer oder die Geschäftsführung (im Falle einer Geschäftsführung) die weitestreichende Macht um in allen Lagen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Lagen, jeden Akt und jede Handlung im Zusammenhang mit der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheißen. Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift des Gesellschaftsführers oder durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Geschäftsführern (im Falle einer Geschäftsführung) oder durch die Unterschrift einer oder mehrerer Personen, welche durch Delegierung durch den Geschäftsführer oder die Geschäftsführung dazu befugt sind, gebunden sein.

Die Protokolle aller Geschäftsführerversammlungen werden von zwei beliebigen Geschäftsführern unterzeichnet."

Kosten

Sämtliche Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren, welche der Gesellschaft erwachsen, werden auf ungefähr neunhundert Euro (EUR 900,-) geschätzt.

Die unterzeichnende Notarin, die die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, auf Antrag der erschienenen Person und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Die vorliegene notarielle Urkunde wurde in Luxembourg ausgestellt, an dem zu Beginn des Dokumentes aufgeführten Tag.

Nachdem das Dokument der erschienenen Person vorgelegt wurde, hat sie das vorliegende Protokoll zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: S. Schmitz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mars 2010. Relation: LAC/2010/12818. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010049885/158.

(100051614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Trading and Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre. R.C.S. Luxembourg B 106.793.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie extraordinairement, qui s'est tenue en date du 14.12.2009 au siège social 41, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg que le représentant de l'associé unique a décidé:

Le transfert du siège de TRADING AND SHIPPING SA au 41, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, avec effet au 14 décembre 2009.

La démission des fonctions d'administrateur unique de la société CORPORATE MANAGERS ASSOCIATED LTD, ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria Mahe, Seychelles.

La nomination, avec effet au 14 décembre 2009, aux fonctions d'administrateur unique, Maître Stéphane SAINTONGE, avocat, demeurant 6, Terrasse Hautvilliers, Montréal, Québec, Canada, H2V 4P1.

La révocation des fonctions de commissaire aux comptes, la société droit suisse CONSEIL GESTION ATLANTIQUE SARL, ayant son siège social 19, rue de Chantepoulet CH-1200 GENEVE, Suisse.

La nomination en remplacement avec effet au 14 décembre 2009, la société de droit luxembourgeois BOPPEL SARL, 42a, Place Guillaume II L-1648 LUXEMBOURG.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010050571/23.

(100052259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.



RM2 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 132.740.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors d'une réunion du Conseil d'administration tenue le 12 mars 2010 que le siège social de la société est transféré, avec effet au 16 mars 2010, de L-2419 Luxembourg, 03 rue du Fort Rheinsheim à L-1325 Luxembourg 5, rue de la Chapelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2010050570/15.

(100052297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Jardins du Sud S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Panami Sàrl).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. R.C.S. Luxembourg B 132.088.

L'an deux mille dix, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Dimitri BISTER, paysagiste, demeurant au 40, rue Fontaine aux Roses, B-6769 Meix-devant- Virton,

ici représenté par Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg en date du 19 mars 2010.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «PANAMI S.à r.l.», Société à Responsabilité Limitée (la «Société») ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 132088, constituée suivant acte notarié en date du 21 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2446 du 29 octobre 2007, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer l'objet social de la Société.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. «La Société a pour objet l'exécution de toutes activités dans le domaine du paysagisme, des petits élagages, de la création et de l'entretien de jardins ainsi que de tous travaux ou activités connexes.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «Jardins du Sud S.à r.l.».

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. «La Société prend la dénomination sociale de «Jardins du Sud S. à r.l.».»

Troisième résolution

L'associé unique décide d'ajouter un deuxième alinéa à l'article 17 des statuts qui sera conçu comme suit:

Art. 17. (deuxième alinéa). «Toutefois, pour toutes opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la Société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe



d'un gérant et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du gérant unique, pour autant qu'il soit détenteur de l'autorisation de commerce.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission des deux gérants actuels de la société et décide de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'associé unique décide de nommer Monsieur Dimitri BISTER, paysagiste, demeurant au 40, Fontaine-aux-Roses, B-6769 Meix-Devant-Virton en qualité de nouveau gérant pour une durée indéterminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, à la mandataire du comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. DETREMBLEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 mars 2010. Relation: EAC/2010/3485. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010051060/56.

(100052406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

Telecom Italia Sparkle Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 77.351.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de Telecom Italia Sparkle Luxembourg S.A. qui a eu lieu le 19 février 2010.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de Telecom Italia Sparkle Luxembourg S.A., Société Anonyme, (la "Société ") qui a eu lieu à Luxembourg le 19 Février 2010, que le Conseil d'Administration de la Société:

- a) a pris acte que M. Riccardo Pieralice a démissionné de son poste de membre du Conseil d'Administration de la Société, avec effet à partir du 30 Novembre 2009. Par conséquent, le Conseil d'Administration de la Société a décidé à l'unanimité de révoquer tous les pouvoirs qui avaient été précédemment conférés par la Société à M. Riccardo Pieralice;
- b) a décidé à l'unanimité de nommer M. Igor Lorenzon, né à Gorizia, Italie, le 20 Août 1968, résident à Dublin et domicilié à International House, 3 Harbourmaster Place, International Financial Services Centre, Dublin 1, Ireland, en tant que nouveau membre du Conseil d'Administration de la Société, avec effet à partir du 19 Février 2010 et avec terme jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société.

Référence de publication: 2010050580/19.

(100051730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Vento Hermes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.042.

Par résolutions signées en date du 23 Mars 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Tom Murley, avec adresse professionnelle au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat
- Nomination de Robert de Laszlo, avec adresse professionnelle au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Avril 2010.

Référence de publication: 2010050581/15.

(100052350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.



Toronto Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial, (anc. Toronto Holding S.à r.l.).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 84.655.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée - holding "TO-RONTO HOLDING, S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 84.655, constituée suivant acte reçu le 12 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 438 du 19 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1 ^{er} janvier 2010.
 - 2) Modification subséquente de l'article 1 er des statuts de la société relatif à l'objet social.
- 3) Changement de la dénomination de la société en "TOTALINA INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).
 - 4) Modification subséquente du 1 er paragraphe de l'article 2 des statuts.
 - 5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1 ^{er} janvier 2010.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 er ("objet") des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."



Troisième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "TORONTO INVESTHOLDING S.à.r.l." société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1 ^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée "TORONTO INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. H. VAN LEUVENHEIM, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mars 2010. Relation: LAC/2010/14364. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Référence de publication: 2010050447/75.

(100052129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Immofin, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 128.491.

RECTIFICATIF

Une erreur s'est glissée dans la rédaction de la réquisition enregistrée à Luxembourg le 31 juillet 2009, réf. L090119620.05 qui a été déposée pour le compte de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 31 juillet 2009, sous le numéro L090119620.04 et publiée au Mémorial C n° 1620 du 21 août 2009 sous la référence 2009099727/22.

Il convient de lire:

"Suite à la conclusion d'un contrat de cession en date du 13 juillet 2009, Monsieur Gregory WINSSINGER, détenteur de 3.125 parts sociales dans le capital social de la société IMMOFIN, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a cédé avec effet au 13 juillet 2009 l'entièreté de ses parts sociales à la SPRL GREGORY WINSSINGER, société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social au 34, rue Bois Eloi à B-1380 Lasne, Belgique."

Au lieu de:

"Suite à la conclusion d'un contrat de cession en date du 13 juillet 2009, Monsieur Gregory WINSSINGER, détenteur de 3.125 parts sociales dans le capital social de la société IMMOFIN, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a cédé avec effet au 16 juillet 2009 l'entièreté de ses parts sociales à la SPRL GREGORY WINSSINGER, société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social au 34, rue Bois Eloi à B-1380 Lasne, Belgique."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOFIN

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010050418/30.

(100051821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck